



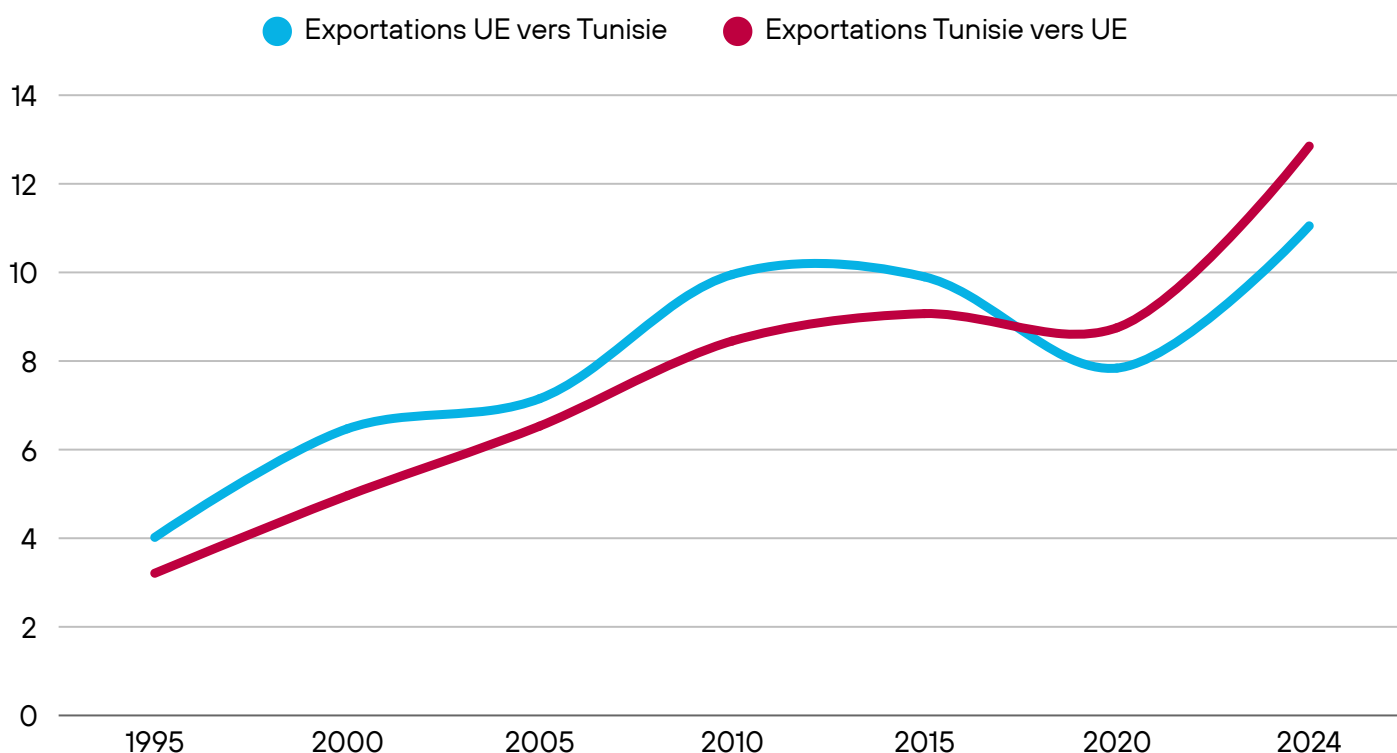
ACCORD D'ASSOCIATION TUNISIE - UE : 30 ANS DE DYNAMISME COMMERCIAL



L'Accord d'Association signé en 1995 entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) a libéralisé le commerce bilatéral pour les biens industriels et pour certaines quantités de produits agricoles.

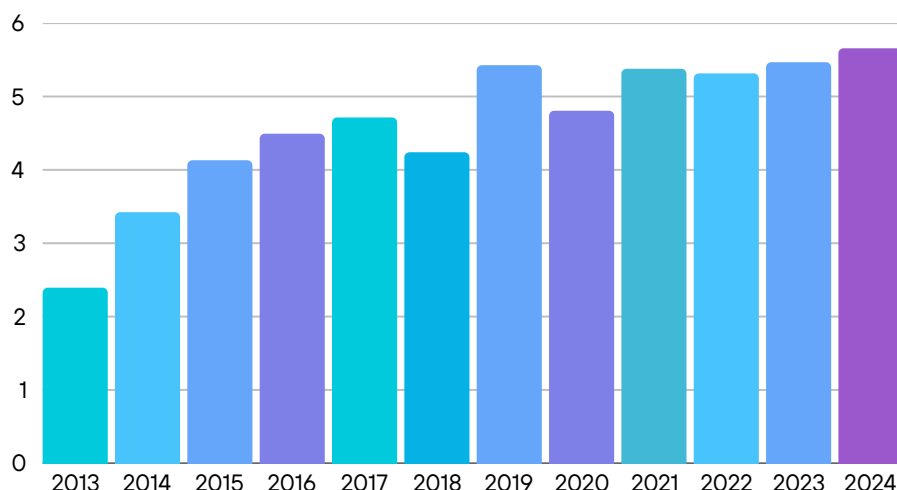
Grâce aux droits de douanes à 0% sur le marché européen, **les exportations de la Tunisie vers l'UE ont été multipliées par 4 entre 1995 et 2024**. En sens inverse, les exportations de l'UE vers la Tunisie ont été multipliées par 2.7 sur la même période. **Les chiffres du commerce bilatéral Tunisie-UE sont équilibrés**, avec actuellement un excédent en faveur de la Tunisie (1.8 milliards d'euros en 2024).^[1]

Commerce bilatéral Tunisie - UE (en milliards d'euro)



[1] Fonds Monétaire International (FMI)

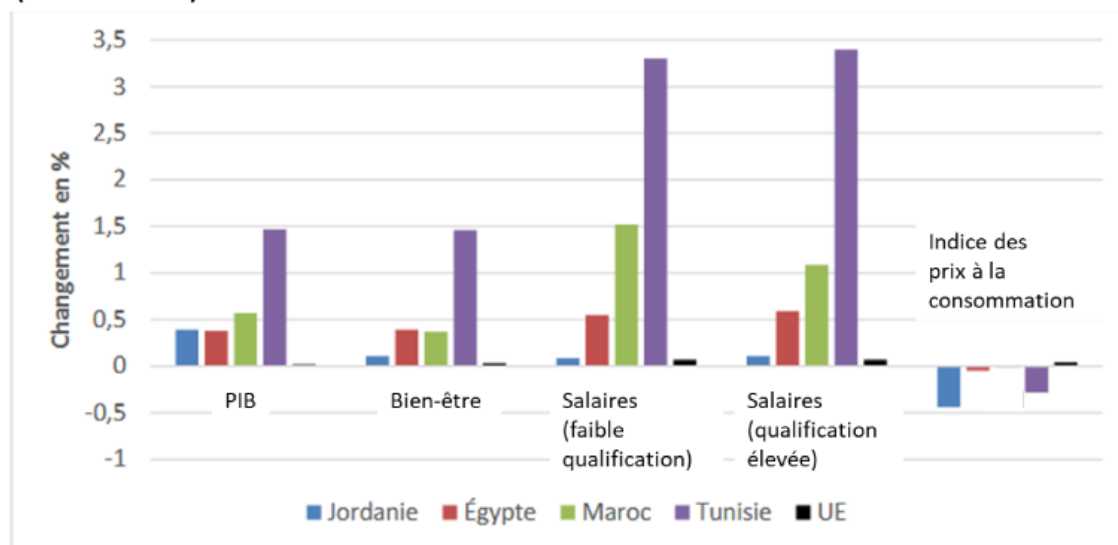
Investissements directs européens en Tunisie (stock, en milliards d'euros)



L'accès au marché européen garanti par l'Accord d'Association contribue à **l'attractivité de la Tunisie** pour les investissements directs étrangers. **Les investissements directs européens en Tunisie sont en augmentation**, avec un niveau record atteint en 2024 (5.65 milliards d'euros de stock). 3400 entreprises européennes sont installées en Tunisie, pour un total de 409.000 emplois directs.^[2]

L'étude d'impact des accords d'association euro-méditerranéens, publiée en 2021, a montré que la Tunisie est le pays qui a le plus tiré parti de cet accord parmi les pays analysés. L'Accord d'Association a contribué à une augmentation de +1.5% du PIB, et de plus de 3% des salaires des travailleurs (qu'ils soient peu qualifiés ou hautement qualifiés), par rapport à un scénario en absence d'accord. L'Accord a également fait légèrement baisser les prix à la consommation. Enfin, l'étude conclut que, parmi les pays analysés, la Tunisie est le pays qui a **le plus diversifié et complexifié ses exportations**.^[3]

Impact estimé des accords euro-méditerranéens sur le PIB, le bien-être, les salaires et les prix (variation en %)



Contrairement à d'autres accords plus récents signés par l'Union européenne ou la Tunisie, les accords d'association euro-méditerranéens **ne couvrent pas certains domaines importants pour les relations économiques bilatérales**, telles que le commerce des services, l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle ou le commerce numérique. C'est pourquoi la Commission européenne a signalé sa **disponibilité à moderniser ses relations commerciales et d'investissement** avec les pays du voisinage méridional qui souhaitent une intégration plus étroite avec l'UE.^[4]

[2] [Eurostat, Foreign Investment Promotion Agency \(FIPA\)](#).

[3] [Ecorys, Évaluation ex-post de l'impact des chapitres commerciaux des accords d'association euro-méditerranéens](#).

[4] [Commission européenne, Communication « Réexamen de la politique commerciale – Une politique commerciale ouverte, durable et ferme », 2021](#)